

PROCES VERBAL DU 14 AVRIL 2026 20 HEURES

Présents : Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, VAUCHER, SPAY, MARECHAL, Mrs PANNETIER, REVILLON, RAVAT, LEBEAU, CHEVRIER et VERNAY

M PANNETIER est désigné secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu de la séance du 31 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande à ce que soient rajoutées à l'ordre du jour deux délibérations ; Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et le représentant à l'ATD. Le conseil municipal accepte.

Indemnité du Maire et des adjoints

Les indemnités du Maire et des adjoints doivent être versées à la date de réception de la décision par la préfecture et non pas à la date de l'installation du conseil municipal comme indiqué dans la délibération initiale n°072026 du 31 Mars 2026. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, dit que les indemnités des élus seront versées à la date de réception du présent acte.

Désignation des représentants à la CCID

A la demande de l'administration fiscale, les élus doivent désigner 24 personnes. De cette liste seront retenus 6 membres titulaires et 6 suppléants. Sont proposés : Christophe PANNETIER, Pascal LEBEAU, Jean-Paul RAVAT, Mathieu CHEVRIER, Laurent VERNAY, Philippe REVILLON, Jacky GUILLEMIN, Georges DEGERY, Frédéric CUSIN, Michel LAMY-PERRET, Yannick VARNEROT, Michel PERDRIX, Julio GOMES, Benjamin PANNETIER, Brigitte CHABRIDON, Anne-Marie VAUCHER, Coralie SPAY, Sophie MARÉCHAL, Cécile PARENT, Sylvie FAUVRE, Chantal BILLOUD, Emilie BORJON-GUILLERMINET, Ghislaine JAZÉ, Virginie VIARDOT

Représentant de la commune à l'Agence Technique Départementale (ATD 71) : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, désigne M REVILLON représentant de l'TAD 71.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2025

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître un excédent de fonctionnement de 115 176,52 € et un déficit d'investissement de 137 301,24 €. Compte tenu de l'exercice précédent, l'excédent de fonctionnement global est de 498 479,41 € et le déficit d'investissement est de 178 526,81 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour, Mme le Maire ne participant pas au vote, approuve le compte administratif 2025. Le compte de gestion 2025, comptabilité de M le Trésorier, faisant apparaître les mêmes résultats, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat 2025 sur le budget primitif 2026

Au vu des résultats 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats 2025 sur 2026 comme suit : au compte 002, excédent de fonctionnement reporté 405 655,60 €, au compte 001 déficit d'investissement reporté 178 526,81 € et au compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisés de 92 823,81 €.

Vote des taxes 2026

Pour les taxes 2026, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taxes. Les taux sont ainsi fixés : 36,73 % pour la TFPB, 45,75 % pour la TFPNB ET 19,24 % pour la TH.

Vote du budget primitif 2026

Au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget présenté avec une section de fonctionnement équilibrée et arrêtée à la somme de 806 220,00 € et une section d'investissement équilibrée et arrêtée à la somme de 535 259,41 €.

La séance est levée à 21 heures 30

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 28 Mai à 20 heures

Le secrétaire de séance

Christophe PANNETIER



Le Maire

Patricia CLÉMENT

